



PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 04/05/2021

QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES

Un fonds exceptionnel d'urgence pour des actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la ville

Mme Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la ville, a annoncé le 20 avril dernier la création du fonds d'urgence "Quartiers solidaires jeunes".

Doté de 10 millions d'euros au plan national, dont près de 120 000 € pour la Moselle, ce fonds est destiné à soutenir les associations de proximité des quartiers de la politique de la ville qui mettront en oeuvre – dès les prochaines semaines – des actions pour des enfants et des jeunes de ces quartiers, qui ont été particulièrement affectés par les mesures de freinage de l'épidémie et la fermeture des écoles.

Ces nouveaux moyens – *exceptionnels* – seront mobilisés en priorité vers des actions en faveur des publics de 0 à 25 ans et s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- la continuité éducative,
- l'insertion professionnelle,
- le soutien à la parentalité,
- la santé mentale,
- la prévention,
- la culture,
- le sport.

Comment déposer une demande de soutien financier?

Les demandes de financement doivent être déposées sur le portail DAUPHIN via le site internet : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> avant le 31 mai 2021 avec un intitulé d'action commençant par "QS jeunes".

Un guide d'utilisation relatif au portail DAUPHIN est accessible sur le site : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-10>

Contacts en préfecture de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial :

Mme Patricia Metzén : 03 87 34 88 67 / patricia.metzen@moselle.gouv.fr

Mme Hawa Sylla : 03 87 34 88 68 / hawa.sylla@moselle.gouv.fr